



FR

Vote sur la nomination du Commissaire-désigné T. Borg demain: Appel à respecter les libertés fondamentales

FAFCE

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
FAMILIALES CATHOLIQUES EN EUROPE

FÖDERATION DER KATHOLISCHEN
FAMILIENVERBÄNDE IN EUROPA

FEDERATION OF CATHOLIC FAMILY
ASSOCIATIONS IN EUROPE

A l'intention des Membres du Parlements européen

Bruxelles, le 20 novembre 2012

Madame le Député,
Monsieur le Député,

Des citoyens de tous les Etats membres tournent leur regard vers chacun des élus du Parlement européen alors que vous vous apprêtez à voter sur la candidature de Tonio Borg au poste de Commissaire à la Santé et la Protection des Consommateurs. **En raison de la crise beaucoup de familles à travers toute l'Europe doivent actuellement faire face à des difficultés dans les deux domaines liés au portefeuille SANCO. Elles comptent sur votre engagement en faveur de leurs intérêts.** La nomination de M Borg est une question urgente pour tous ceux qui compte sur la protection de leurs droits de consommateurs et de patients.

Tonio Borg a manifesté, d'une façon transparente et claire, son profond engagement au service de tous les citoyens européens tout au long de l'audition par les commissions parlementaires compétentes le 13 novembre dernier. A l'issue de l'audition un **juriste fonctionnaire à la Commission européenne présent a déclaré** « *j'ai trouvé les réponses de Borg tout à fait pertinentes et fondées tant au plan juridique que politique. Contrairement à ce qu'ont laissé entendre ses adversaires, Borg se glisse parfaitement dans les habits d'un commissaire européen qui ne sera, ni de près ni de loin, le mandataire d'un pays membre, mais bel et bien au service du bien commun européen tout en étant pleinement respectueux du principe de subsidiarité réaffirmé par le traité de Lisbonne, et donc des droits des parlements nationaux.* »

Eu égard à ce qui précède **je vous invite à voter en faveur de Tonio Borg.**

Dans le débat public beaucoup d'attention a été portée aux opinions personnelles de M Borg. Celles-ci ont été décrites par certains comme incompatibles avec un poste de Commissaire, ou même incohérentes avec les valeurs européennes. Pourtant, **M Borg a clairement exprimé son intention à se conformer aux traités et à respecter le Code de conduite des Commissaires ((2011) 2094)**, à savoir que les opinions personnelles d'un Commissaire ne doivent pas influencer les décisions prises par la Commission, lors de l'audition le 13 novembre et dans sa réponse écrite aux questions du Parlement européen. D'autre part, les tentatives de diffamation à l'égard de M Borg **portent atteinte aux libertés fondamentales** prévues par l'article 10 de la Charte des Droits fondamentaux de l'UE. Ces libertés sont les valeurs fondamentales sur lesquelles l'Union européenne a été construite, elles s'appliquent à tous les citoyens, y compris les Commissaires.

S'agissant de l'inquiétude exprimée à l'égard des positions de M Borg sur des **questions liées à la famille, au mariage et à l'avortement** je souhaite attirer votre attention sur la lettre que M Borg a adressé à tous les députés le 17 novembre et dans laquelle il réaffirme son intention de respecter les traités. Ces sujets « contentieux » **induisent à l'erreur.** Ils ne relèvent pas de la compétence politique et législative de l'Union européenne, conformément au Traité mais sont **exclusivement une compétence nationale** (art. 81.3 TFUE). Le **principe de subsidiarité** s'applique à tous ces domaines. Les nombreuses réponses fournies par la Commission européenne aux questions parlementaires sont claires: il n'y a aucune compétence communautaire dans les domaines du mariage, de la famille et de l'avortement (voir verso).

Je vous demande, Madame le Député, Monsieur le Député, de bien vouloir considérer ce raisonnement et vous invite à agir en faveur d'un traitement juste pour tous les citoyens européens, y compris le Commissaire-désigné Tonio Borg.

Respectueusement vôtre,

Antoine Renard, Président